



CAHIER SOUVENIR

50 *ans*
1968-2018



AERvm

ASSOCIATION
DES EMPLOYÉS RETRAITÉS
DE LA VILLE DE MONTRÉAL

...des gens d'action

SOMMAIRE

MESSAGE DU PRÉSIDENT	3
HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES	4
PROLOGUE	5
NOS PRÉSIDENTS	6
SES DÉBUTS	7-8
SES COMBATS	9-11
NOTRE RÉGIME D'ASSURANCE-MALADIE COLLECTIVE	12-14
LES COMMUNICATIONS	15-16
LOISIRS, VOYAGES ET ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX	17-19
LES GRANDS VOYAGES	20-21
MEMBRES HONORAIRES	22-23

Recherche et rédaction : Jacques Guilmain

Comité de révision : Richard Gervais,
Mariette Éthier-Morand et Nicole Plouffe

Collaborateurs : Diane Charest et André Gaudet

AER-VM 1968-2018 50 ans
pour tous les retraités.

Toute reproduction, traduction et
diffusion des textes est autorisée
à la condition de citer la source.

Tirage : 3 650

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN-1192-8913

Numéro de convention : 40010130

Siège social :

791, rue Jarry Est
Montréal QC H2P 1W3

RENSEIGNEMENTS :

Téléphone : 514 872-7931
514 272-0818

Télécopie : 514 872-7536

Courriel : aer@bellnet.ca

Internet : www.aerm.org

Fier collaborateur
de l'AER
depuis 20 ans!

optimumgraphiques.com

optimum
GRAPHIQUES

Des solutions d'affichage efficaces



50 ANS DÉJÀ !

En 1968, la direction du Syndicat des fonctionnaires municipaux, dont j'assumais la présidence, a soutenu financièrement la création d'une association de retraités et collaboré à son organisation. Celle-ci était proposée par un noyau de fonctionnaires retraités ayant à sa tête M. Agénor Fournier qui allait d'ailleurs en devenir le premier président. La première raison sociale fut l'Association des fonctionnaires retraités de la Ville de Montréal, plus tard rebaptisée l'Association des employés retraités de la Ville de Montréal (AER).

En 2018, nous venons de souligner notre 50^e anniversaire de fondation. Que de chemin parcouru depuis ce temps! D'une modeste organisation d'une centaine de membres, l'Association regroupe maintenant près de 3 500 retraité(e)s; elle est la seule association existante à la Ville de Montréal, dont les membres proviennent de toutes les catégories d'employés : les cadres, cols blancs, cols bleus, pompiers, contremaîtres et professionnels.

Cinquante années. Que d'efforts et de dévouement chez de nombreux bénévoles, hommes et femmes qui, au fil des ans, se sont succédé pour diriger et soutenir des causes et des objectifs déterminés selon la conjoncture du moment par l'AER. Soulignons le fait que les bénévoles ne voient malheureusement pas toujours leurs efforts reconnus, ce qui est encore plus méritoire.

Je profite de l'occasion pour rappeler que les dirigeants de l'Association, qui se sont succédé avec les moyens dont ils disposaient, ont toujours souscrit aux buts initiaux des fondateurs et décrits dans nos statuts et ce, depuis sa création. Il est bon de les rappeler.

Article 4,01 But

- a) Protéger, développer, promouvoir les intérêts économiques, matériels, sociaux et culturels de ses membres par tous les moyens conformes à l'honneur, l'équité ainsi qu'aux lois en vigueur au Québec;
- b) protéger les droits actuels de ses membres dans toutes les activités humaines propres à chaque individu;
- c) développer et orienter les intérêts économiques des retraités, afin de leur obtenir les meilleures conditions financières possibles et ainsi maintenir pour tous un niveau de vie conforme à leur état et à leurs obligations;
- d) offrir les moyens disponibles à l'épanouissement de leur personnalité et à leur intégration active à la société.

Encore aujourd'hui, après tant d'années, je ne cache pas ma fierté d'appartenir à l'Association et de m'allier à ces buts. J'ose croire qu'ils ont été et sont partagés par nos membres actuels et passés. Notre Association doit faire l'orgueil de ses membres qui doivent continuer de l'appuyer sans réserve et profiter des avantages qu'elle offre.

En ma qualité de président et au nom de tous les membres, avec fierté, je dis à tous, membres du conseil d'administration et bénévoles qui ont participé au cours des ans aux succès de l'AER, un sincère merci.

LONGUE VIE À L'AER!

Jean Des Trois Maisons



50 ANS... TOUT UN EXPLOIT !

Il est important de remercier et de féliciter tous les membres sans lesquels il n'y aurait pas d'Association depuis 50 ans.

Le bénévolat est l'acte de citoyenneté et de philanthropie le plus fondamental que l'on puisse poser dans la société. Il signifie mettre au service des autres (et de son plein gré) son temps, son énergie et ses compétences.

Nous sommes choyés de pouvoir compter sur de nombreux bénévoles qui font preuve d'altruisme et de disponibilité et qui contribuent à l'épanouissement de notre groupe. Ce sont les qualités que l'on retrouve chez tous les bénévoles qui oeuvrent au sein de l'Association.

MERCI À TOUS!

LES BÉNÉVOLES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

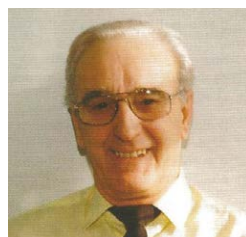
La direction générale a été créée en 1989 et dirigée par un directeur-général.



Roger Lapierre
1989-1992



Gérald Charrette
1992-1996



Claude L'Heureux
1996-2001



Christian Chapdelaine
2001-2014



Jean Des Trois Maisons
Depuis 2014

Ce 50^e anniversaire est l'occasion idéale de souligner d'une façon toute particulière le travail colossal qui passe souvent inaperçu, réalisé à la direction générale par les bénévoles du secrétariat. Leur contribution est au cœur de notre action.



France Benny



Lise Chalifour



Lina Fortier



Mireille Matteau



Nicole Plouffe



Gisèle Vandet

Tous les membres et le conseil d'administration tiennent ici à souligner l'importance de votre implication. On ne vous dira jamais assez souvent

MERCI... MERCI... MERCI!



PROLOGUE

AER^{vm}

ASSOCIATION
DES EMPLOYÉS RETRAITÉS
DE LA VILLE DE MONTRÉAL

...des gens d'action

50^{ans}
1968-2018

En 2018, l'Association des employés retraités de la Ville de Montréal célèbre le 50^e anniversaire de sa fondation.

Tout au cours de l'année, les membres du Conseil d'administration et les organisateurs ont tenu à souligner cet anniversaire de façon particulière lors de la tenue d'activités organisées pour les membres. Cette année de célébration s'est conclue le 9 décembre avec le Brunch de clôture des festivités du 50^e de l'Association, au Plaza Antique, à Montréal.

L'AER DES GENS D'ACTION

L'AER, c'est aussi cinquante ans d'histoire, cinquante ans d'action, cinquante ans de réalisations, cinquante ans d'activités, cinquante ans de services. Il fut donc décidé de vous offrir ce cahier-souvenir qui tentera de vous rappeler, pour certains, et de vous faire découvrir, pour les autres, le chemin parcouru depuis la création de l'Association en 1968. Tout ce chemin parcouru n'aurait pu être réalisé sans le travail soutenu de plusieurs bénévoles, des gens d'action. À la lecture de ce cahier-souvenir, vous constaterez que les résultats sont remarquables. La liste des dossiers traités, des activités présentées et des services offerts est impressionnante.

Vous y reconnaîtrez (ou découvrirez) quelques-uns des bénévoles qui ont rendu possible toutes ces réalisations, que ce soit comme président du Conseil d'administration, directeur général, responsable de comité ou de dossier, membre honoraire, bénévole au secrétariat de la direction générale, etc.

Avec fierté, je vous présente ce cahier-souvenir qui vous aidera, je l'espère, à mieux connaître votre Association.

Bonne lecture!

Jacques Guilmain

NOS PRÉSIDENTS



Agénor Fournier
1969-1978



Fernand Gagné
1978-1981



Eugène Morency
1981-1982



Christian Dagenais
1982-1986



André Lanciault
1986-1991



Lucien Locas
1991-1994



Guy Huot
1994-2003



Jean Des Trois Maisons
Depuis 2003

UNE ASSOCIATION POUR TOUS LES RETRAITÉS



En 1967, les fonctionnaires retraités étaient membres du Syndicat National des Fonctionnaires Municipaux de Montréal (SNFMM). À ce titre, ils avaient le droit de vote lors de l'élection syndicale: situation à tout le moins incongrue.

Dès la première assemblée du premier Conseil syndical de l'histoire du SNFMM, le nouveau Comité d'association des Pensionnaires fut créé. Le président de ce comité, M. Gilles Rivest, convoqua alors une réunion générale, le lundi soir 29 janvier 1968, en ces termes:

«En 1941, Me Honoré Parent, C.R., directeur des Services Municipaux, s'intitulait avec orgueil, «le fonctionnaire numéro un».

C'est avec grâce qu'on reconnaissait donc le caractère essentiel du fonctionnaire municipal; ses successeurs allaient accorder au fonctionnaire ce respect que tout spécialiste se mérite après avoir consacré son intelligence, sa santé et sa vie à son employeur.

Ce jalon est cependant bien dépassé; et, au lendemain du fameux jour de sa démission, les problèmes du pensionnaire débutent. Le plus difficile est, bien sûr, l'isolement dans lequel il se trouve soudainement plongé, face à toutes sortes de difficultés imprévues.

Notre nouveau conseil n'a pas tardé à reconnaître la nécessité d'apporter son aide à ce groupe devenu soudainement muet et éparpillé aux quatre coins du monde.

C'est donc la fonction primordiale du Comité d'association des Pensionnaires (hommes et femmes) que de les convoquer en réunion générale. Nous souhaitons ardemment qu'à cette occasion, le groupe se structure solidement, afin qu'il puisse procéder à l'étude de ses difficultés et des moyens d'y remédier.»

UNE ASSOCIATION POUR TOUS LES RETRAITÉS suite

Quelque 150 fonctionnaires retraités réunis ont jeté les bases de l'Association des fonctionnaires retraités de la Ville de Montréal (AFRVM). Son but était de regrouper des gens qui sont unis par des problèmes identiques. Ils se sont alors choisis un comité chargé de réaliser cette association : M. Agenor Fournier fut élu président, M. Roméo Ethier, vice-président, Mlle Cécile Dupuis et M. Edmond Lépine et J.A. Bluteau, directeurs.

M. Fournier y annonçait que « l'une des premières tâches de l'Association sera de travailler à l'obtention de la pension ajustable et à une meilleure répartition des droits successoriaux. Ces travaux seraient effectués en étroite collaboration avec le Syndicat qui a accordé son entier concours à la fondation du nouveau groupement. »

De plus, les dirigeants de la nouvelle Association ont l'intention de consacrer une partie de leurs efforts à l'organisation d'activités sociales telles que réunions amicales, projections de films, causeries, soupers annuels, etc.

Le 26 mars 1968, une campagne de recrutement s'amorce auprès des fonctionnaires retraités syndiqués. Le 8 mai, 206 retraités adhèrent à l'Association.

Elle ne regroupait alors que des cols blancs. Vers 1978, des pompiers, cols bleus, contremaîtres, professionnels et cadres s'y sont joints. En 1980, l'Association manifeste sa volonté de voir son appellation couvrir les retraités de la Communauté urbaine de Montréal. Ainsi, le 26 mars 1981, par lettres patentes, l'Association se voit reconnue sous la dénomination sociale suivante : Les Fonctionnaires retraités de la Ville de Montréal et de la Communauté urbaine de Montréal (FRVM-CUM).

Le 28 juillet 1988, la dénomination devient l'Association des employés retraités de la Ville de Montréal et de la Communauté urbaine de Montréal (AER-VM-CUM). En mai 2002, comme la Loi 170 abolissait la Communauté urbaine de Montréal, les membres de l'Association décident d'une nouvelle dénomination : l'Association des employés retraités de la Ville de Montréal inc. (AER-VM).

En 2003, dans le cadre du 35^e anniversaire de l'Association, une vaste consultation est lancée auprès de ses membres afin d'offrir les meilleurs services qui doivent être axés sur leurs besoins.

Sous la supervision d'un professionnel, trois groupes-témoins furent créés, un questionnaire fut préparé, validé et acheminé à 1 000 membres, dont plus de 300 ont répondu, et un rapport a été produit. Toutes les données qui en ont été extraites ont été utilisées par les dirigeants de l'AER afin d'orienter pour l'avenir les décisions et les actions dans le meilleur intérêt des membres.

L'AER, en plus de regrouper tous les retraités de la Ville de Montréal, reconnaît les conjoints survivants.

L'Association des employés retraités de la Ville de Montréal regroupe près de 3 500 membres et constitue ainsi la plus importante association de retraités et conjoints à la Ville de Montréal.



LES FAITS SAILLANTS

À peine un mois après sa fondation, l'Association a procédé à l'étude de l'un des principaux problèmes qui touche les pensionnés: la pension ajustable.

LA PENSION, L'INFLATION ET L'INDEXATION

Face à l'augmentation constante du coût de la vie, qui se situe entre 3% et 4,8% annuellement, les retraités bénéficiant d'un revenu fixe sont aux prises avec des problèmes d'ordre économique; seul l'établissement d'un système de pension ajustable au coût de la vie pourrait résoudre.

Ce problème, commun aux retraités de toutes les catégories, est le premier à être étudié par la nouvelle association qui désire assembler une vaste documentation sur ce sujet en tenant compte, comme point d'appui, des initiatives d'autres organismes tels que: la pension de vieillesse, la pension aux vétérans et la pension des employés fédéraux retraités, toutes versées par le Gouvernement fédéral, le Régime des rentes du Québec et les pensions des fonctionnaires provinciaux retraités versées par le Gouvernement provincial.

Durant les années 1970, l'Association a adressé à l'administration municipale plusieurs lettres qui l'invitent à se pencher sur les conséquences inquiétantes de l'inflation qui rétrécissait progressivement le pouvoir d'achat des retraités. Elle réclamait l'indexation des rentes des retraités.

Devant le refus de la Ville, les dirigeants de l'Association décident d'orienter leurs revendications autrement; elle prend plus d'envergure pour amener l'administration à prêter une meilleure écoute à leurs griefs.

En 1981, les fonctionnaires retraités recevaient la Charte provinciale; elle leur permettait de regrouper, de réclamer et d'organiser tous les anciens employés appartenant aux trois caisses de retraite de la Ville, tant sur le plan économique au niveau social et à celui des loisirs.

Une structure a été établie, efficace et coordonnée; elle lui a apporté l'économie nécessaire pour grouper, dans un mouvement commun, tous les retraités: cols blancs, professionnels, cadres, contremaîtres, cols bleus et pompiers.

LES RETRAITÉS D'AVANT 1983

En 1983, une entente est intervenue à la suite de négociations avec les syndicats à l'effet d'indexer les rentes pour l'avenir, excluant tous les retraités d'avant 1983. Le combat de l'Association devait se poursuivre pour ceux qui continuent de s'appauvrir.

En 1989, après plus de 20 ans de démarches de toutes sortes, M. Michael Fainstat, président du Comité exécutif de la Ville de Montréal a finalement répondu en partie aux objectifs prioritaires formulés par les représentants de l'Association: M. André Lanciault, président, Mme Jeannine Salvail, vice-présidente et M. Henri Clermont, secrétaire.

- Dorénavant, les retraités (avant 1983) recevront une rente minimum équivalente à 200\$ par année de service à la Ville.
- D'autre part, les veuves qui reçoivent une rente du Gouvernement du Québec (RRQ) se verront verser un complément de rente jusqu'à concurrence de 3 750\$. De plus, la Ville de Montréal s'engage à verser une rente annuelle minimale de 1 250\$ à toutes les veuves d'avant et après 1983.
- Finalement, toutes les rentes seront indexées à compter du 1^{er} juillet 1989 et encore une fois le 1^{er} juillet 1990 selon 60% de l'indice des prix à la consommation.

Au total, 2 792 retraités et veuves voyaient leurs rentes révisées et indexées, alors que 3 708 autres veuves et retraités profitaient d'une indexation de leur rente.

M. Lanciault déclarait: «*Même si cette indexation est inférieure à celle dont bénéficient les retraités d'après 1983, nous croyons avoir franchi un grand pas. Le principe est maintenant reconnu et il nous sera possible d'améliorer la formule d'indexation lors de la révision du dossier en 1991. Aujourd'hui, pour tous les retraités, c'est vraiment un grand jour, un nouvel espoir pour l'avenir.*»

Malheureusement, les administrations municipales suivantes ne donnèrent aucune suite au principe de révision prévu à compter de 1991.

LES FAITS SAILLANTS suite

En 1994, un comité est mis sur pied, dirigé par le nouveau président, M. Guy Huot, et composé de Mme Jeannine Salvail et MM. André Lanciault, Jean l'Abbé, Henri Clermont et Gérald Charrette.

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec les maires et présidents du Comité exécutif de la Ville durant ces années; ces dirigeants, qui se disaient à l'écoute, ne donnèrent aucune suite aux demandes des retraités d'avant 1983.

Le 18 septembre 2003, un mémoire préparé par l'Association, concernant les non-indexés des régimes de retraite des cols blancs, cols bleus, contremaîtres et professionnels d'avant 1983, est présenté aux représentants de la Ville par MM. Jean Des Trois Maisons, président, Guy Huot, président sortant, Réal Desjardins, vice-président, Christian Chapdelaine, secrétaire, et Jacques Guilmain, trésorier.

Les communications écrites et orales entre le maire Gérald Tremblay et Jean Des Trois Maisons se sont poursuivies.

Le 23 février 2004, M. Jean Des Trois Maisons s'est présenté à la séance du Conseil municipal pour inciter chacun de ses membres à prendre connaissance du dossier qui fait état de la situation pénible de ces retraités et de ces veuves d'avant 1983, « dont 363 d'entre elles gagnent 1 313\$, pas par semaine comme moi, pas par mois, par année, mesdames et messieurs ».



À la séance du conseil municipal du 27 avril 2004, c'est au tour de trois retraités concernés, Mme Cécile Beauchamps (veuve de Roger Pellegrino), et M. René Gaudreau et Roger Lachance d'exposer leur situation précaire en conséquence de la non-indexation de leur rente.

La position de la Ville exigeait une participation formelle des syndicats et des associations impliqués, un consensus quant aux modalités à appliquer: la moitié des sommes à être versées aux retraités visés proviendrait des caisses de retraite. MM. Jean Des Trois Maisons, Réal Desjardins et Jacques Guilmain ont rencontré les syndicats pour les convaincre d'accepter ces modalités.

Finalement, un règlement intervient, prévoyant le versement d'un montant forfaitaire de 10000\$ aux retraités et veuves (cols blancs, professionnels et contremaîtres) d'avant 1983, financé à 50/50 par le fonds général de la Ville et les caisses de retraite.



CENTRAIDE

Suite à une sollicitation de Centraide, les membres du Conseil d'administration acceptaient de participer à la campagne 1987. Ils croyaient très important pour une association comme l'AER de participer à des activités communautaires et ainsi venir en aide à des plus démunis. Mme Jeannine Salvail, vice-présidente, fut alors désignée pour diriger la campagne auprès de tous les retraités de la Ville de Montréal; elle a recueilli quelque 14000\$. En 2018, Mme Salvail en est à sa 32^e campagne, avec une récolte de plus de 125000\$. Tout un gage de générosité!



Jeannine Salvail

L'AER À L'ALLIANCE DES ASSOCIATIONS DE RETRAITÉS (AAR)

L'AER a co-fondé en 1998 L'Alliance des associations de retraités (AAR) et en a été membre jusqu'en 2006. M. Guy Huot en a assumé la présidence de 2001 à 2002 et M. Jean Des Trois Maisons de 2002 à 2004. L'AAR regroupait plus de 70 000 membres. Les buts de l'Alliance sont de promouvoir le regroupement en associations de retraités afin de les représenter et de défendre leurs droits auprès des entreprises, des organismes et des gouvernements. Par sa participation active au sein de l'Alliance des associations de retraités, l'AER a contribué à l'élaboration de différents mémoires présentés à l'Assemblée nationale dans le cadre des projets de loi 102, 193 et 30, susceptibles de modifier les droits des retraités.

Par l'adoption de la Loi 30, un principe d'équité entre les travailleurs d'une part, et les retraités et bénéficiaires d'autre part, guidera toute amélioration au régime de retraite financé à même les surplus. L'équité devra tenir compte de l'évolution du régime, des modifications apportées et de l'utilisation des excédents dans le passé et des caractéristiques des prestations.

Ces lois imposent maintenant à tous les comités de retraite de nouvelles normes de gouvernance qui affecteront profondément tant leur mode d'administration que la responsabilité de leurs membres. Depuis le 1^{er} janvier 2010, les normes de financement pour les régimes à prestations déterminées ont été substantiellement modifiées.

L'AER n'aura d'autre priorité dans l'avenir que de s'assurer du respect de ces acquis pour les retraités.

LA CLAUSE D'INDEXATION : INDICE MONÉTAIRE D'INFLATION (IMI)

Lors des négociations des régimes de retraite en 1983, une clause d'indexation est intégrée, basée sur l'Indice monétaire d'Inflation (IMI) auquel on retranche 3 ou 4 points de pourcentage, selon les modalités du régime de retraite. Ce type de formule attribue une indexation décalée de la réalité et contribue à une iniquité entre les retraités.

Devant le manque évident d'informations et de connaissances reliées à ce dossier, un groupe de travail fut créé et dirigé par M. Jean Des Trois Maisons; y ont participé d'ex-employés retraités de la Ville et de la CUM, habilités par leur cumul d'expérience à titres de gestionnaire, administrateurs ou négociateurs.

Le mandat initial de ce groupe consiste à la préparation des documents de vulgarisation traitant de cette formule, de son fonctionnement et de ses conséquences sur les prestations des retraités.

Les données technologiques recueillies amènent les membres du groupe de travail à réfléchir aux positions et actions qui devraient collectivement être prises face aux difficultés que pose aux retraités la réglementation qui prévaut dans les régimes de retraite. Théoriquement, nous profitons de régimes de retraite donnant des prestations sujettes à une indexation alors que, dans la réalité, la formule d'indexation donne des résultats nuls qui risquent de le rester pour des décennies à venir.

Il fut alors décidé de préparer un mémoire très élaboré et fort complexe sur la formule d'indexation en vigueur à la Ville et des difficultés qu'engendre l'application de celle-ci pour les retraités actuels et futurs.

Malheureusement, lors de la crise financière de 2008 et des nombreuses difficultés économiques qui en ont résulté, aucune tentative d'approche dans le but de modifier les régimes de retraite ne serait recevable à la Ville. Les membres du groupe de travail ont convenu en 2009 de suspendre leurs travaux.

Depuis l'avènement du Comité D'Amours et de son rapport au gouvernement, suivi du Projet de loi n° 3 (2014, chapitre 15), Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal, sanctionné le 5 décembre 2014, qui établit entre autres les paramètres régissant l'octroi potentiel d'une quelconque indexation des prestations de retraite, ce groupe de travail est devenu caduc et a été dissout.

NOTRE RÉGIME D'ASSURANCE-MALADIE COLLECTIVE

Dans son rapport à l'assemblée générale du 18 mai 1988, le président, M. André Lanciault, déclarait :

« Nous avons constaté que plusieurs retraités ne bénéficient d'aucun plan d'assurance-maladie. Nous avons entrepris des pourparlers avec la Mutuelle d'assurance-groupe SSQ afin de trouver un programme adapté aux retraités. »

Nous avons reçu un projet qui comporte une couverture un peu plus généreuse pour à peu près la même prime que versent les retraités cols blancs à leur fonds de secours.

Déjà, nous avons rencontré la présidente du Syndicat des fonctionnaires municipaux afin de discuter de ce sujet.

Tous les retraités, qu'ils soient transférés d'un plan déjà existant ou qu'ils désirent se joindre à notre programme, seront acceptés sans preuve d'assurabilité s'ils adhèrent au plan dans les trente jours de sa mise sur pied : la Ville a accepté que les primes payables soient retenues à la source. »

Messieurs André Lanciault, président, et Henri Clermont, secrétaire, tentaient de trouver un plan pour la meilleure protection possible pour les retraités de tous les âges au meilleur prix possible. Un plan d'assurance-maladie collective, applicable à tous les retraités de la Ville de Montréal et de la CUM et aux veuves de retraités avec un minimum de discrimination pour l'âge; il donnerait une protection immédiate et continuerait à s'appliquer même après 65 ans.

L'AER a offert ce plan de protection à tous les retraités et aux veuves de retraités à une seule condition : être membre en règle de l'Association ou le devenir au moment de l'adhésion.

Avec la mise au point de ce projet, l'Association répondait à des besoins exprimés par plusieurs membres, dont les veuves de retraités, les retraités ayant 65 ans et plus et tous les autres retraités qui n'ont pas ou qui n'ont plus d'assurance-maladie collective et qui souhaitaient en avoir...

L'Association, a conclu sa première entente le 1^{er} janvier 1989 avec la Prudentielle d'Amérique, Compagnie d'assurance.

Dès ses débuts, le plan d'assurance reçut ses premiers commentaires positifs. Mme Jeannine Salvail, alors vice-présidente de l'Association, déclarait :

« Suite à un accident de ski, je n'ai pas pu assister aux dernières rencontres avec les représentants de la Ville, ni à la conférence de presse de M. Fainstat.

Ce contretemps m'a heureusement permis de me rendre compte que le plan d'assurance-santé offert aux retraités est très efficace et répond bien à nos besoins... »

En 1996, la Loi 33 crée le régime public de l'assurance médicaments du Québec, qui oblige tous les membres d'une association à adhérer à un plan d'assurance-maladie lorsque celui-ci est offert. Comme tous les membres de l'Association n'étaient pas couverts par notre plan d'assurance-médicaments Desjardins Sécurité financière, les dirigeants d'alors, MM. Guy Huot, président, Henri Clermont, vice-président, Gérald Charrette, secrétaire, et Julio Rachiele, trésorier, ont cru bon créer un Regroupement réunissant sous une même entité tous ses membres assurés, continuant ainsi à leur offrir un excellent plan d'assurance maladie-voyages.

Lors de l'assemblée générale du 13 mai 1997, les membres de l'Association approuvaient les premiers statuts et règlements de ce qui devait devenir le Regroupement des employés retraités de la Ville de Montréal Inc. (RER-VM). Le RER est géré par un Comité administratif composé du président, du vice-président, du trésorier et du secrétaire de l'AER. Ce comité dirige et surveille l'administration de l'assurance maladie-voyages collective.

En 2005, une modification à la Loi 33 oblige l'adhésion au RER de tous les membres de l'Association âgés de moins de 65 ans s'ils n'étaient pas déjà couverts par un autre régime d'assurance collective, en tant que conjoint.



Le regroupement
des employés
retraités de la Ville
de Montréal inc.

CESSATION DU FONDS DE SECOURS EN MALADIE ACCIDENT DU 429

Le 29 octobre 2014, lors d'une assemblée générale, le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) entérine la recommandation soumise par Les Retraités du 429 pour mettre fin à la couverture du Fonds de Secours maladie accident (FSMA) pour tous les retraités inscrits à ce régime à compter du 31 décembre 2014.

Par conséquent, à compter du 1^{er} janvier 2015, tous les retraités inscrits au FSMA se retrouvaient sans contrat d'assurance collective en cas de maladie et d'accident et devaient s'inscrire au Régime d'assurance médicaments du Québec (RAMQ).

De notre part, nous avons perçu que, pour plusieurs des personnes impliquées par la fin du régime, particulièrement pour les personnes plus âgées; la fin du régime suscitait beaucoup d'interrogations, d'inquiétudes et d'anxiété.

Devant cette situation totalement inacceptable pour les personnes retraitées et leur famille, l'Association des employés retraités de la Ville de Montréal (l'AER) a entrepris une démarche inhabituelle avec son assureur DESJARDINS ASSURANCE afin de permettre à tous les retraités et conjoints inscrits au FSMA de souscrire à notre régime d'assurance accident-maladie-voyage sans aucun questionnaire médical.

Plus de 400 retraités ont adhéré à notre régime d'assurance collective.

CINQUANTE ANS D'EXISTENCE, C'EST BEAUCOUP ET ÇA SE FÊTE!

Cinquante ans d'engagement au service des Retraités de la Ville de Montréal!

J'ai eu la chance de vivre avec vous dix-neuf de ces belles années et ça continue.

Le fait de demeurer actifs sur plus de quelques années est déjà une réussite en soi; poursuivre ses activités depuis 50 ans est extraordinaire. Ceci est le reflet d'une association de personnes ressources dévouées qui ont non seulement survécu à des tempêtes économiques, politiques et concurrentielles mais ont également prospéré en mettant l'accent sur le service aux membres, soit aux Retraités de la Ville de Montréal.

On a beaucoup fêté les cinquante ans de cette belle Association, tout au long de l'année 2018. Toutefois, on a rarement pensé à fêter tous ceux qui durant ces cinquante ans ont donné leur temps à cette Association. Il faut les remercier doublement d'avoir milité sur l'essentiel, d'avoir accepté la modernité, et d'être ancrés dans leur engagement de base.

Félicitations à cette belle Association riche de cinquante années de merveilleux souvenirs.

Services Conseil
Claudette St-Germain inc. ✨ ✨

Claudette St-Germain, C.A.A.S., CEBS
Conseillère, Assurance Collective
514 909-6356
claudette.st-germain@outlook.com



NOTRE RÉGIME D'ASSURANCE-MALADIE COLLECTIVE

UN CHANGEMENT NÉCESSAIRE

À la suite de négociations avec les représentants de Desjardins Sécurité financière, et avec le support de Madame Claudette St-Germain, notre conseillère en assurance collective, les membres du comité administratif du RER ont réussi à maintenir les primes au même niveau durant 8 années consécutives, soit du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2015. Ce régime devenait l'un des plus intéressants à la Ville de Montréal, sinon le plus avantageux.

Toutefois, en 2015, l'augmentation générale des coûts, reliés entre autres aux médicaments, nous a rattrapés.

Dans le cadre du renouvellement prévu le 1^{er} juillet 2016, Desjardins Sécurité Financière nous proposait une augmentation de 9,9%. Malgré notre volonté de soutenir le mouvement coopératif et les liens d'affaires avec Desjardins depuis près de 20 ans, et en tenant compte de certains commentaires des membres sur les coûts trop élevés par rapport à leur revenu, le comité administratif a demandé à madame St-Germain de préparer les devis d'un régime « de

base » à moindre coût proposant des protections allégées qui répondent aux besoins des membres assurés, excluant l'assurance voyage.

La proposition de SSQ Groupe financier fut acceptée. Cette proposition permettait de maintenir les mêmes primes pour 16 mois supplémentaires en plus de créer un régime « de base » à moindre coût.

Toutes ces importantes transformations de notre régime d'assurance collective ont été possibles grâce au travail consciencieux et efficace de notre président M. Jean Des Trois Maisons de même que plusieurs bénévoles: MM. René Deschênes, Gaston Leclerc et Gilles Mathon, administrateurs de l'AER, de même que toute l'équipe du secrétariat à la Direction générale: Mmes France Benny, Jacqueline Bernier, Lise Chalifour, Lina Fortier, Mireille Matteau et Gisèle Vandet, appuyé(e)s par les judicieux conseils et la grande disponibilité de notre conseillère, madame Claudette St-Germain.



**Félicitations à l'Association des employés retraités
de la ville de Montréal pour son 50^e anniversaire!**

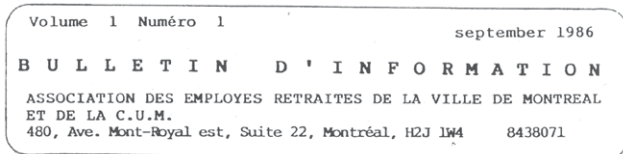
62870

LES COMMUNICATIONS

Le succès d'une organisation passe par sa capacité à communiquer avec ses membres.

Dès ses débuts, l'Association a pu bénéficier d'un espace dans le Col Blanc, la revue du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal, pour informer ses membres de l'évolution des dossiers en marche. Dans l'édition de mars 1968, les membres sont informés qu'un Comité de Téléphone est mis sur pied avec objectif de centraliser toutes les nouvelles importantes concernant les retraités. Ceux-ci sont invités à informer ce Comité de tout événement heureux ou malheureux les concernant: voyages, nominations, maladie, décès, etc.

En septembre 1986, sous la présidence d'André Lanciault, l'AER distribue à ses membres son premier numéro du «**BULLETIN D'INFORMATION**». Au tout début, ce journal d'information apportait, trois ou quatre fois par année, des nouvelles d'intérêts général et particulier sur les activités de l'Association et de ses membres. Les responsables «*voulaient faire de ce mode de communication un outil de rapprochement entre les membres d'une part, mais aussi un organe de diffusion des services nombreux et variés qui peuvent vous être offerts*».

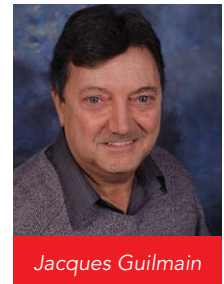


Dès sa 3^e parution, il est devenu le **BULLETIN DE L'AER** Journal officiel de l'association des employés retraités de la ville de Montréal et de la communauté urbaine de Montréal.



Depuis, le «**BULLETIN D'INFORMATION**» de quatre pages est devenu en 1988 **L'AER-ACTION** qui peut nécessiter jusqu'à trente-deux pages pour pouvoir y présenter toute l'information fournie par son équipe de rédacteurs et de chroniqueurs.

Sous la direction d'Henri Clermont (1986-1992), Christian Chapdelaine (1992-2014) et Jacques Guilmain (depuis 2014), plusieurs dizaines de collaborateurs ont su garder l'intérêt et l'excellence de celle-ci par des textes et des photos réussissant à renseigner les membres sur des dossiers, des faits, des activités et des événements qui ont eu cours.



En 32 ans d'existence de la revue, plusieurs dossiers d'intérêt général, principalement reliés aux régimes de retraite, y ont été exposés et des suivis réguliers de ces dossiers vous ont été acheminés par son intermédiaire.

En plus des quatre parutions annuelles durant ces 32 ans, quatre numéros spéciaux concernant des dossiers marquants ont été édités et distribués aux membres:

- Régime facultatif d'assurance-maladie 1990
- Mémoire à la Ville de Montréal:
les retraités d'avant 1983 2003
- Sondage AER 2004
- Projet de loi 195: Loi modifiant la loi sur
les régimes complémentaires de retraite 2005

La qualité de la revue ne peut pas être complète sans s'assurer de l'utilisation respectueuse de la langue française. Pour s'assurer de cette qualité de la langue, un comité de révision scrutait tous les textes. Durant ces années, nous retrouvons dans ce comité Mmes Mariette Éthier-Morand, Denise Parent, Nicole Plouffe et Nicole Racette, MM. Robert Champigny, Richard Gervais, André Plante et Serge Vézina.

Préoccupés par la protection de l'environnement et par l'empreinte écologique que la production de notre revue pouvait laisser, il fut décidé de proposer aux membres de l'Association de recevoir la revue par courriel plutôt qu'en format papier par la poste. Dans sa version PDF, tous les hyperliens inclus dans les textes sont opérationnels; ainsi, les lecteurs peuvent accéder directement à la page Internet souhaitée. Plus de 400 membres bénéficient de cette nouvelle option, disponible depuis l'édition de l'été 2016.

LES COMMUNICATIONS suite

WWW.AERVM.ORG

L'AER ACTION est assurément la plus belle et la plus complète revue que reçoivent les retraités de la Ville de Montréal. Malheureusement, la distribution trimestrielle de la revue ne permet pas aux dirigeants et aux responsables d'activités de l'Association de transmettre rapidement de l'information d'appoint à ses membres.



Christian Bisson

Au début des années 2000, Paul Leblanc et Christian Bisson, deux spécialistes chevronnés de l'informatique retraités et membres de l'AER, ont développé le site WEB pour l'Association. Depuis, Christian Bisson puis Jacques Guilmain, en tant que webmestre, ont assuré l'amélioration constante de sa présentation ainsi que sa mise à jour. Grâce au site web, les

membres de l'Association peuvent compter sur un outil de communication rapide et ponctuel pour les maintenir bien informés. Le contenu du site est constamment renouvelé par les dirigeants de l'Association et chacun des responsables des comités et des multiples activités organisées pour ses membres.

Les membres qui le consultent régulièrement peuvent y retrouver toutes les informations pertinentes.

LE SITE DE L'AER EST VOTRE SITE WWW.AERVM.ORG

aer@bellnet.ca

Nous sommes à l'ère des communications instantanées et l'AER met tout en œuvre pour suivre cette évolution rapide et fascinante. Les dirigeants mettent beaucoup d'effort pour fournir le plus d'information pertinente et le plus rapidement possible à ses membres. Le courriel et l'infolettre permettent de communiquer cette information rapidement à plus de 1 400 membres qui ont fourni leur adresse courriel à l'Association.



LOISIRS, VOYAGES ET ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

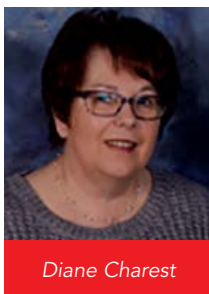
L'AER avait également comme mandat de créer des occasions de rencontres fréquemment entre tous les retraités: assemblées, excursions, visites industrielles, soirées récréatives, dîners-causeries, etc.

Le premier Comité LOISIRS ET VOYAGES, présidé par André Léveillé, avait été mis sur pied en 1987. Le premier tableau de sorties et voyages affichait:

- Voyage d'un jour à Montebello;
- Partie de sucre à Ste-Madeleine;
- Sortie à Rivière-du-Loup;
- Voyage au manoir de Tilly;
- Voyage dans la Beauce.

Depuis 30 ans, liste des responsables des Comités des voyages, des loisirs, du golf et des événements spéciaux:

- M. Léopold Bernier (1987-1994) / Golf;
- M. André Léveillé (1988-1996) / Loisirs et Voyages;
- Christian Chapdelaine (1994-2014) / Loisirs et Événements spéciaux;
- Gilles Mathon (1997-2002) / Voyages;
- Diane Charest (depuis 2002) / Voyages et Loisirs;



Tous les nombreux bénévoles qui ont œuvré au sein de ces comités ont organisé plus de 300 activités auxquelles plus de 13000 personnes ont participé. Ces activités étaient aussi variées que:

- Voyages d'un à trois jours;
- Visites guidées;
- Parties de sucre;
- Soupers-théâtre;
- Visites industrielles;
- Dîners des Fêtes;
- Escapades en train;
- Soupers-croisière;
- Sorties champêtres;
- Féeries automnales;
- Visites du patrimoine;
- Dîners-concerts;
- Soupers de Noël;
- Visites culturelles;
- Les Grands Explorateurs.



Christian Chapdelaine (organisateur de la soirée) et Chantal Simard, alias Marilyn Monroe, au souper dansant 2012 qui avait pour thème HOLLYWOOD, ville du cinéma et de toutes les folies.

LOISIRS, VOYAGES ET ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX suite

32 TOURNOIS DE GOLF

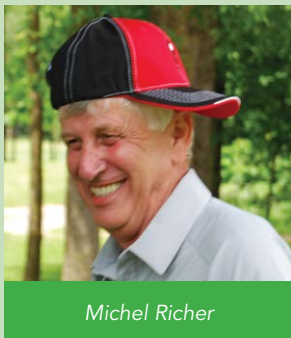


Léopold Bernier

Le premier tournoi de golf de l'Association avait été organisé par Léopold Bernier au Club de golf de Vaudreuil. Le mardi 25 août 1987, 72 golfeurs et golfeuses s'étaient présentés pour y frapper la balle et près d'une centaine de convives avaient festoyé et s'étaient partagé de nombreux prix. Il en coûtait 12\$ pour jouer au golf, 20\$ pour le souper et la soirée, et 30\$ pour le tout: golf, souper et soirée.

32 tournois annuels ont permis aux golfeurs et golfeuses enthousiastes de fouler les allées et d'apprécier la qualité des parcours des terrains suivants:

- Club de golf St-Francois à Laval;
- Club de golf Rive-Sud à St-Basile;
- Club de golf Le Portage à l'Assomption;
- Club de golf de Lanaudière à l'Assomption;
- Centre de golf Le Versant à Terrebonne;
- Club de golf de Joliette.



Michel Richer

19 SOUPERS DANSANTS

Le 25^e anniversaire de l'Association fut l'occasion d'organiser son premier souper dansant. Ce souper gala dansant, organisé par Mme Jeannine Salvail et MM. André Lanciault et Christian Chapdelaine, s'était tenu le 29 septembre 1993, au Buffet Gentile de St-Léonard. Pas moins de 643 convives avaient défrayé la somme de 25\$ pour assister à cette soirée mémorable.

Devant l'immense succès de ce souper gala dansant suivi de plusieurs demandes de reprendre une telle soirée, le Comité des loisirs, dirigé par Christian Chapdelaine, avait décidé d'accéder à ces demandes et d'organiser d'autres soupers dansants. Depuis, 18 soupers dansants ont fait tourbillonner quelques milliers de danseurs et danseuses.

On a même eu droit à des soirées où les participants pouvaient se costumer selon les thèmes annoncés:

- Le Nouveau Millénaire;
- La magie en Rose;
- En noir et blanc;
- Époque médiévale;
- Bal à la cour;
- Hollywood.



Suzette Gendron
et Jacques Lepage

SUPER GALA DU 40^e de l'AER

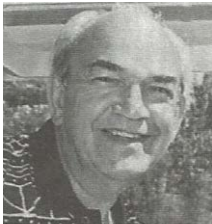
Le 17 octobre 2008 s'est tenu le SUPER GALA du 40^e de l'AER. Un comité, dirigé par Jean Des Trois Maisons, a été mis sur pied pour préparer et présenter cet événement mémorable. 700 membres, conjoints et amis avaient su profiter de cette fête unique, animée par le groupe de musiciens Johnny Capobianco et Ottimo et couronnée par un spectacle de M. Michel Louvain. Grâce au généreux soutien



de nombreux partenaires commanditaires, cette soirée inoubliable a pu être offerte aux membres et leur conjoint à un coût incomparable, soit 65\$ par personne.

ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX TRÈS POPULAIRES

21 FÊTES PLEIN AIR



Gaston Riopel

Pour souligner le 30^e anniversaire de l'AER, M. Gaston Riopel organisait le 19 août 1998 une grande fête champêtre, sur les plaines des jeux à l'Île Ste-Hélène; un grand chapiteau avait été installé afin de parer aux intempéries. C'était aussi la première apparition du super combo « spaghetti-pain à l'ail » que tous apprécient.

Depuis 1999, 20 fêtes plein air ont réuni annuellement au Parc Maisonneuve près de 200 membres, conjoint(e)s et ami(e)s qui participent activement à différents jeux, tels que: pétanque, poches, baseball-poches, fers et tirs de précision de golf. Les retrouvailles y sont toujours émouvantes et rassurantes.



3 PARTIES D'HUÎTRES ET 2 SOIRÉES DU HOMARD



La soirée du Homard amorçait les festivités du 50^e anniversaire de l'AER. À cette occasion, un toast était offert en souhaitant longue vie à l'Association et les chaleureux remerciements à tous les bénévoles qui ont oeuvré au service des membres au cours des années.

Deux nouvelles activités, organisées par notre président M. Jean Des Trois Maisons, se tiennent chaque année, soit: la Partie d'huîtres du Président depuis 2016 et la Soirée du Homard depuis 2017. À chacune de ces soirées, la salle était comble; plus de 175 participants viennent y rencontrer des ex-collègues et amis, tout en appréciant le repas, la musique et l'ambiance chaleureuse. C'est assurément le début de nouvelles traditions.



1001, boulevard De Montarville, Boucherville (Québec) J4B 6P5
450 655-1855 * 1 866 655-5736 * www.voyagesorientation.com

Club Voyages Orientation, au service de l'AER depuis plus de 20 ans
Avantages aux membres de l'AER (aucun frais de dossier, assurances voyages, etc.)



Félicitations à l'AER pour son 50^{ième} anniversaire!
Nous souhaitons d'heureuses festivités
aux membres de l'AER, à leurs familles et ami(e)s!



*** Consultez notre site web pour connaître nos offres de voyages ou contactez-nous ***

LES GRANDS VOYAGES INTERNATIONAUX



**Depuis 26 ans.
Plus de 2000 participations.
Parmi 58 groupes dont 54 exclusifs AER.
Des itinéraires variant entre 5 et 38 jours.
Environ 500 villes & villages visités.
Un parcours dans 67 pays & territoires.
Sur les 5 continents.**



L'Europe

Allemagne (2006-2010-2013-2015-2017)

Angleterre (2000-2012)

Autriche (1999-2006-2015)

Belgique (2015)

Danemark (2013-2017)

Écosse (2012)

**Espagne (1997-2001-2004-2008-
2013-2015)**

Estonie (2013-2017)

Finlande (2013-2017)

**France (1994-1997-1998-2000-2001-
2007-2008-2010-2012-2015-2018)**

Gibraltar (2013)

Grèce (1996-2006)

Hongrie (2006-2015)

Italie (1996-2004-2008-2011-2015)

Irlande du Nord (2012)

Islande (2017)

Norvège (2013-2017)

Pays de Galles (2012)

Pays-Bas (2010-2012-2015)

Pologne (2006)

Portugal (2002)

République d'Irlande (2012)

République Tchèque (2006-2015)

Russie (2002-2013-2017)

Sicile (Italie) (2008)

Slovaquie (2006-2015)

Suède (2013-2017)

Suisse (2010)





L'Afrique

- Afrique du Sud (2012)
- Maroc (1995-2013)
- Tunisie (1999-2008-2009)
- Swaziland (2012)

Les Amériques

- Antigua & Barbuda (2015)
- Aruba (2015)
- Bahamas (2005-2015)
- Barbade (2015)
- Bonaire (2015)
- Canada (1995-2005-2010)
- Chili (2013)
- Colombie (2015)
- Costa Rica (2015)
- Dominique (2015)
- États-Unis (1992-1998-2005-2006-2007-2008-2011-2013-2014-2015-2016)
- Grenade (2015)
- Île-de-Pâques (Chili) (2013)
- Îles Vierges Américaines (2005-2015)
- Martinique (2005)
- Mexique (2015)
- Panama (2015)
- Pérou (2013-2018)
- Saint-Kitts-et-Nevis (2015)
- Saint-Pierre-et-Miquelon (1993)
- Sainte-Lucie (2005-2015)



L'Asie

- Cambodge (2010)
- Chine (2005)
- Corée du Sud (2017)
- Émirats Arabes Unis (2016)
- Japon (2017)
- Laos (2010)
- Oman (2016)
- Thaïlande (2000-2010)
- Vietnam (2005-2010)

L'Océanie

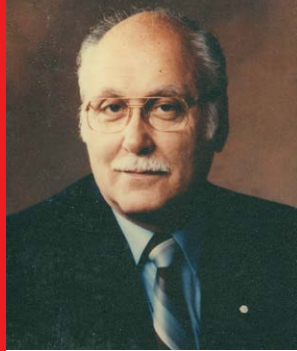
- Australie (2014)
- Nouvelle-Calédonie (2014)
- Nouvelle-Zélande (2014)
- Vanuatu (2014)

Merci aux voyageurs et aux organisateurs qui ont transformé ces rêves en réalité !

MEMBRES HONORAIRES

PERSONNES QUI ONT RENDU DES SERVICES
EXCEPTIONNELS À L'ASSOCIATION

1999



André Lanciault



André Léveillé



Lucien Locas

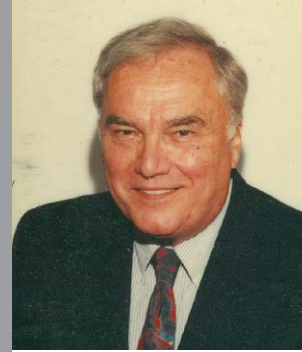
2002



Julio Rachiele



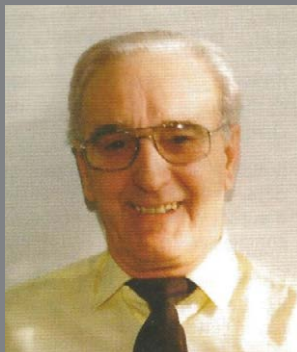
Henri Clermont



Guy Huot

2003

2004



Claude L'Heureux



Gérald Charrette

2005

Nominations
posthumes



Christian Chapdelaine



Pierre Critchley

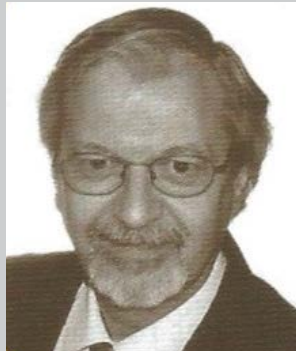


Nicole Racette

2018



Suzanne Deragon



Réal Desjardins



André Gaudet



René Leclaire



Gilles Mathon



Jean-Guy Pelletier



La Personnelle tient à souligner le 50^e anniversaire de l'AER.

Choisir **La Personnelle** pour vos assurances auto, habitation et entreprise vous permet d'avoir accès à des tarifs de groupe offerts aux **membres de l'Association des employés retraités de la Ville de Montréal.**

C'est facile de transférer à La Personnelle!

La majorité de nos nouveaux clients le confirment*.

**Obtenez une soumission
et économisez
1 888 476-8737
lapersonnelle.com/aer**

AERvm



laPersonnelle

Assureur de groupe auto, habitation
et entreprise

Tarifs de groupe. Service unique.

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer.

* Basé sur un sondage réalisé entre le 26 juillet et le 7 septembre 2017 auprès de nouveaux clients de La Personnelle ayant transféré leurs assurances auto et habitation entre les mois de mai 2016 et juillet 2017.